

Le 15 mai 2021

Le Principal
Aux

Parents d'élèves de 3^o

Objet : Fiche dialogue pour l'orientation et fiche de vœux post 3^{ème} – phase définitive d'orientation – Application Téléservices - Educonnect

Madame, monsieur,

Depuis le 3 mai vous avez accès à l'offre de formation des lycées généraux et technologiques, des lycées professionnels et des CFA par l'application **Téléservices d'EduConnect**.

Depuis le 10 mai, par cette même application, vous pouvez saisir votre (vos) souhait (s) d'orientation par la **rubrique « Orientation »** qui vous donne accès à la **fiche dialogue**, suite du 2^{ème} trimestre.

Depuis cette même date, vous pouvez également **saisir les vœux d'orientation pour votre enfant, par la rubrique "Orientation après la 3^{ème} »**

L'application Téléservices d'Educonnect est une démarche dématérialisée des procédures d'orientation. Pour les familles qui ne pourraient y avoir accès, la fiche dialogue et la fiche de vœux sont disponibles sous format papier auprès des professeurs principaux ou du secrétariat.

Bien que liées, orientation et affectation sont dissociées afin de faciliter la phase terminale d'orientation et de préparer au mieux la rentrée de septembre dans les lycées d'accueil, en lien avec le Rectorat, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Haute Garonne et les lycées.

Ces deux fiches sont extrêmement importantes et concernent chaque élève de manière personnalisée.

Elles nécessitent un travail individualisé tant dans la préparation des conseils de classe du 3^{ème} trimestre, la réalisation du projet d'orientation de votre enfant et les affectations après la classe de 3^{ème}.

Elles nécessitent vigilance et **un strict respect des dates.**

I-Fiche dialogue dématérialisée pour l'orientation : la fiche dialogue est la suite du 2^{ème} trimestre où le conseil de classe a déjà émis des avis provisoires d'orientation pour votre enfant afin d'éclairer au mieux votre choix définitif, suite à vos demandes

Vous voudrez bien **compléter le plus soigneusement possible la partie « Choix définitifs de la famille »**, en page 2 avec votre fille, fils, sur la demande d'orientation. **Cette demande concerne un ou plusieurs niveaux après la 3^{ème}**

Panachage de vœux : comme au trimestre précédent, vous pouvez panacher les niveaux, c'est-dire demander différents niveaux d'orientation. **Dans ce cas uniquement numéroter par ordre de priorité votre préférence**

L'application Téléservices permet le panachage des vœux

Ex : envisager une 2^{nde} générale et technologique ainsi qu'une 2^{nde} professionnelle au vu du projet et des capacités de votre enfant, et des avis provisoires du conseil de classe du 2^{ème} trimestre.

II – Fiche dialogue et conseil de classe

A/ Demandes définitives des familles et conseils de classe du 3^{ème} trimestre

Le conseil de classe du 3^{ème} trimestre va émettre une proposition définitive sur l'ensemble des demandes des familles : passage en 2^o générale et technologique et/ou vers la voie professionnelle (2^o professionnelle et/ou 1^{ère} année de CAP)

Cas n°1 : la proposition d'orientation définitive du conseil de classe est conforme aux demandes définitives de la famille (cas le plus fréquent). La proposition du conseil de classe devient décision d'orientation

Cas n°2 : la proposition d'orientation définitive du conseil de classe n'est pas conforme aux demandes définitives de la famille. En cas de désaccord sur au-moins un niveau de formation demandé par la famille, une phase de dialogue s'engage avec le chef d'établissement dans les 3 jours suivants le conseil de classe.

A l'issue de cette phase de dialogue avec l'élève et sa famille, le chef d'établissement émet une proposition définitive en lien avec le professeur principal, en s'appuyant sur les avis trimestriels du conseil de classe, les résultats de l'élève (notes et niveaux de maîtrise des compétences du socle) et dans l'intérêt de l'élève.

Cette proposition concertée peut être soit

- conforme à l'avis définitif du conseil de classe
- conforme à la demande initiale de la famille (dans ce cas un stage de remise à niveau peut être proposé à l'élève en lien avec le lycée demandé)

Dans tous les cas, la proposition définitive du chef d'établissement est motivée dans l'intérêt de l'élève en terme de capacités et de niveaux de connaissances et compétences

La famille peut alors

- soit accepter la proposition du chef d'établissement. Dans ce cas, la famille peut reformuler des vœux d'orientation en accord avec la décision concertée d'orientation
- soit maintenir sa demande initiale malgré la proposition motivée du chef d'établissement. Deux nouvelles possibilités s'ouvrent

- familles et chef d'établissement se mettent d'accord dans l'intérêt de l'élève
- le désaccord persiste et la famille peut soit demander le doublement, à condition que l'élève n'est pas déjà doublé, soit elle saisit la commission d'appel départementale (1)

(1) dans ce cas uniquement et en toute connaissance de cause, la famille peut saisir dans un délai de 3 jours la commission d'appel départementale qui statuera sur l'orientation demandée par la famille. Les décisions prises par la commission d'appel valent décisions d'orientation ou de redoublement et sont définitives. La saisie de la commission d'appel départementale n'intervient qu'en tout dernier recours et à titre exceptionnel.

B Cas du doublement en classe de 3^{ème} (décret n°2018-119 du 20 février 2018)

La décision de redoublement est exceptionnelle et d'ordre pédagogique. Elle peut être prise d'un commun accord dans les cas suivants

- Soit lorsque les mesures d'accompagnement pédagogiques mises en place n'ont pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage de l'élève. Cette mesure ne peut concerner qu'un nombre très limité d'élèves.
- Soit lorsqu'une rupture significative de scolarité a été constatée durant l'année scolaire pour raisons médicales et lorsque les mesures pédagogiques d'accompagnement n'ont pu pallier aux difficultés de l'élève

Le redoublement n'est pas une voie d'orientation et ne peut constituer un choix préalable de la part de la famille.

Lorsque les parents de l'élève n'obtiennent pas satisfaction pour les voies d'orientation demandées à l'issue de la phase de dialogue avec le chef d'établissement, ils peuvent de droit obtenir le maintien de l'élève dans sa classe d'origine pour la durée d'une seule année.

III- Fiche de vœux : cette fiche est complémentaire à la fiche dialogue pour l'orientation 3^{ème} trimestre.

Elle concerne **l'ensemble des vœux que vous formulez impérativement par ordre préférentiel**. Ces vœux doivent être conformes au(x) niveau(x) d'orientation que vous demandez sur la fiche dialogue.

A / Vœux en 2^oGénérale et Technologique (2^oGT) : vous pouvez formuler **jusqu'à 15 vœux maximum pour la voie générale et technologique, dont au moins un vœu dans le lycée de secteur de votre domicile** (cf. annexe sur la sectorisation des lycées à la rentrée 2018, également disponible sur l'ENT rubrique « Orientation après la 3^{ème} »)

Sur ces 15 vœux maximum

- 10 sont académiques
- 5 sont à recrutement national

B/ Affectation en 2^{de} GT de droit dans le lycée de secteur

Le lycée de secteur est déterminé par la domiciliation du ou des responsables légaux de l'élève (cf. annexe sectorisation des lycées).

Dans le cas de parents séparés, c'est l'adresse du responsable légal (e) 1 communiquée lors de l'inscription qui est prise en compte.

En cas de garde alternée, les parents doivent désigner d'un commun accord l'un des deux lieux de résidence, afin de déterminer le lycée de secteur. Dans ce cas, un courrier signé des deux parents est transmis au Principal du collège pour le mercredi 3 juin dernier délai.

C/ Réforme du lycée et dérogation au secteur scolaire pour la 2^oGT :

La réforme du lycée renforce la sectorisation. Chaque famille a cependant la possibilité de formuler **une seule demande de dérogation hors enseignements optionnels « rares »** afin que son enfant soit scolarisé dans un établissement de son choix

Pour cela compléter l'annexe 1 (dérogation 2nde) accompagnée des pièces justificatives.

L'annexe 1 est à remettre au collège pour le mercredi 19 mai 2021, à l'attention du Principal .

Dans ce cas, renseigner la fiche de vœux de la manière suivante

- **en vœu 1 : une 2^oGT vers le lycée souhaitée en dérogation**
- **en vœu 2 : une 2^oGT vers le lycée de secteur**

Les demandes de dérogation au lycée de secteur sont examinées par la commission départementale d'affectation au vu du nombre de places disponibles dans les lycées demandés

D/ 2^oGT à enseignements « priorités »avec dérogation

Certains enseignements optionnels en 2^oGT ne sont pas proposés dans tous les lycées. Ces enseignements sont dits « priorités ». Ils sont proposés dans la ville ou le département.

Ils sont contingentés, c'est-à-dire ouverts en nombre de places limités. Leur recrutement est sur dossier scolaire

Il s'agit de

- Musique
- Danse
- Création Innovation Technologique et Sciences de l'Ingénieur (enseignements couplés)
- EPS
- Cinéma Audiovisuel

(Voir guide ONISEP « Après la 3^{ème} »)

Une demande pour un de ces enseignements nécessite une dérogation au secteur scolaire si et seulement si le lycée de secteur ne les propose pas

Dans ce cas , compléter les deux annexes à remettre au collège pour le mercredi 19 mai

L'annexe 1 , cochée cas de dérogation n°6

L'annexe 2 renseignée sur l'option et le lycée demandés

Dans ce cas, formuler sur la fiche de vœux

- en vœu 1 : une 2°GT avec l'enseignement optionnel « priorisé » vers le lycée souhaitée en dérogation
- en vœu 2 : une 2°GT vers le lycée de secteur

E /2°GT à enseignements optionnels « rares »

Certains enseignements optionnels de 2°GT sont dits « rares »

Ils sont contingentés (nombre de places limitées). Leur recrutement est académique. Le recrutement est sur dossier scolaire

Codes génériques des 2°GT rares contingentés	2°GT rares contingentés	Lycées
2-HOT	2nde technologique Hôtellerie et Restauration (STHR)	Lycée de l'Occitanie (31) Lycée de l'Arrouza (65) Lycée Jean de Prades (82)
2-GT CIRQU	Arts du cirque (6h)	Lycée Le Garros à Auch (32)
EATDD	Ecologie Agronomie Territoire Développement Durable	LEGTA Pamiers (09) ; LEGTA Villefranche de R. (12) ; LEGTA Rodez (12) ; LPA St-Affrique (12) LP François Marty (12) ; Lycée Ondes (31); Lycée Auzerville (31) ; LEGTA Auch (32) ; Institut St-Christophe (32) ; LEGTA Figeac (46) ; LEGTA Vic-en-Bigorre. (65) LEGTA Albi (81) ; LP Touscayrats (81) ; LEGTA Montauban (82)
LVC rares	Hébreu, Japonais, Arabe, Portugais, Chinois, Russe, Polonais	Voir guide ONISEP « Après la 3ème »

2°GT « Arts du cirque » Lycée Le Garros à Auch (32) - recrutement national –

Les élèves souhaitant suivre cet enseignement optionnel à recrutement national doivent télécharger le dossier sur le site du lycée <https://le-garros.mon-ent-occitanie.fr/>

Un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités sportives sera exigé (possibilité de le produire à la rentrée scolaire en cas d'admission). Pour la date limite de retour des dossiers, les familles doivent se référer aux informations indiquées sur le site de l'établissement . Les candidatures seront examinées par une commission de validation. Les collèges seront informés des résultats de la commission par l'établissement

Toutes les demandes d'affectation pour une 2°GT à enseignement optionnel « rares » sont directement gérées par AFFELNET LYCEE et traitées au barème.

Pour ces demandes, il n'est pas nécessaire de déposer une demande dérogation.

Dans ce cas, formuler sur la fiche de vœux

- en vœu 1 : une 2°GT avec l'option rare vers le lycée souhaitée (sans dérogation)
- en vœu 2 : une 2°GT vers le lycée de secteur

F/ 2°GT binationale (ABIBAC – BACHIBAC – ESABAC)

Certains lycées proposent des ses sections binationales qui permettent la double obtention du **baccalauréat** général, l'**Abitur allemand** pour la section **Abibac**, le **Bachillerato espagnol** pour la section **Bachibac**, l'**Esame di stato italien** pour la section **Esabac**, par reconnaissance diplomatique et institutionnelle.

Département	ABIBAC	BACHIBAC	ESABAC
Ariège (09)		Lycée polyvalent Pyrène (Pamiers)	
Aveyron (12)		Lycée Jean Jaurès (Saint-Affrique)	
Haute-Garonne (31) <i>Pour ABIBAC, il est conseillé de demander les 2 établissements</i>	Lycée Victor Hugo (Colomiers) Lycée Saint-Sernin (Toulouse)	Lycée Pierre d'Aragon (Muret) - Lycée Victor Hugo (Colomiers) Lycée Edmond Rostand (Bagnères de Luchon)	Lycée P.Fermat (Toulouse) – Pas de possibilité d'internat
Gers (32)		Lycée polyvalent Maréchal Lannes (Lectoure)	
Lot (46)		Lycée Clément Marot (Cahors)	
Hautes-Pyrénées (65)		Lycée René Billières (Argelès-Gazost)	
Tarn (81)		Lycée Lapérouse (Albi)	
Tarn et Garonne (82)		Lycée Jules Michelet (Montauban)	

Les candidats doivent posséder un bon niveau linguistique ainsi qu'un bon niveau scolaire.

Le dossier de candidature est à télécharger **sur le site Internet des lycées**

Une pré-sélection des candidats est faite par une commission d'admission propre à chaque lycée. Les familles sont informées par les lycées des résultats de la pré-sélection.

En cas de réponse préalable favorable, formulez sur la fiche de vœux

- **en vœu1 : une 2°GT binationale vers le lycée demandé qui a pré-sélectionné l'élève**
- **en vœu 2 : une 2°GT vers le lycée de secteur**

G / 2°GT avec section européenne ou de langues orientales

Les sections européennes ou de langues orientales existent dans les formations générales, technologiques et professionnelles et sont ouvertes à des élèves désireux d'approfondir leur maîtrise d'une langue vivante étrangère.

Le recrutement dans les sections européennes se fait dans le cadre de la carte scolaire pour la 2nde GT.

C'est au **moment de l'inscription** que l'élève pourra, avec l'accord de l'établissement, opter pour la mention européenne.

H / **Demande de 2°GT dans un lycée privé** : une poursuite d'étude en 2°GT en lycée privé est **une démarche volontaire** de la famille. **Elle ne dispense pas de l'avis favorable du conseil de classe et de la décision d'orientation pour poursuivre en 2°GT.**

IMPORTANT : Afin d'éviter une multiplicité de vœux et de bloquer des places en lycée public, les familles qui souhaitent inscrire leur enfant en lycée privé devront le mentionner en 1^{er} place sur la fiche de vœux

2 cas sont possibles :

1^{er} cas : la famille peut justifier par une attestation du lycée privé que l'élève sera inscrit à la rentrée de septembre. Dans ce cas uniquement, la saisie d'un vœu dans un lycée public n'est pas utile

2^{ème} cas : la famille ne peut pas justifier par une attestation du lycée privé que l'élève sera inscrit à la rentrée de septembre. Dans ce cas, porter en 2^{ème} position sur la fiche de vœux, un vœu non contingenté dans le lycée public de secteur

Même si vous avez effectué des démarches vers des lycées privés et quelles que soient les réponses qui vous ont été données, je vous conseille vivement de considérer que vous êtes en situation « 2^{ème} cas » et d'inscrire en 2^{ème} position un vœu non contingenté dans votre lycée de secteur, afin de vous assurer d'une affectation pour votre fille, fils à la rentrée.

III - Vœux en 2^o professionnelle ou 1^{ère} année de CAP 2 ans : Tous les vœux en lycée professionnel sont contingentés, c'est-à-dire à capacités d'accueil limitées. Vous pouvez formuler jusqu'à 15 vœux.

Sur ces 15 vœux maximum

- 10 sont académiques
- 5 sont à recrutement national

A / Transformation de la voie professionnelle et familles de métiers : La transformation de la voie professionnelle organise progressivement la classe de 2^o Professionnelle par familles de métiers depuis la rentrée 2019, à partir de spécialités professionnelles communes

- Rentrée 2019 : création de 3 familles de métiers
- Rentrée 2020 : création de 6 familles de métiers supplémentaires
- Rentrée 2021 : création de 5 familles de métiers supplémentaires

L'élève choisit d'abord une famille de métiers après la 3^{ème} puis une spécialité au sein de chaque famille en 1^{ère} professionnelle .

LES FAMILLES DE METIERS ET LES SPECIALITES RATTACHEES

Familles de métiers	Spécialités rattachées	Création des familles de métiers
Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics	<input type="checkbox"/> Travaux publics <input type="checkbox"/> Technicien du bâtiment (organisation et réalisation du gros oeuvre) <input type="checkbox"/> Interventions sur le patrimoine bâti (option A Maçonnerie) <input type="checkbox"/> Interventions sur le patrimoine bâti, (option B Charpente) <input type="checkbox"/> Interventions sur le patrimoine bâti, (option C Couverture) <input type="checkbox"/> Menuiserie aluminium-verre ; <input type="checkbox"/> Aménagement et finitions du bâtiment ; <input type="checkbox"/> Ouvrages du bâtiment : métallerie	Septembre 2019
Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique	<input type="checkbox"/> Gestion-administration <input type="checkbox"/> Logistique <input type="checkbox"/> Transport	Septembre 2019
Métiers de la relation client	<input type="checkbox"/> Métiers du commerce et de la vente option A Animation et gestion de l'espace commercial <input type="checkbox"/> Métiers du commerce et de la vente option B Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale <input type="checkbox"/> Métiers de l'accueil	Septembre 2019

Métiers des industries graphiques et de la communication	<input type="checkbox"/> Façonnage de produits imprimés, routage <input type="checkbox"/> Réalisation de produits imprimés et plurimédia : option A productions graphiques <input type="checkbox"/> Réalisation de produits imprimés et plurimédia : option B productions imprimées	Septembre 2020
Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment	<input type="checkbox"/> Technicien d'études du bâtiment option A : Études et économie <input type="checkbox"/> Technicien d'études du bâtiment option B : Assistant en architecture <input type="checkbox"/> Technicien géomètre-topographe	Septembre 2020
Métiers de l'alimentation	<input type="checkbox"/> Boucher-charcutier-traiteur <input type="checkbox"/> Boulanger-pâtissier <input type="checkbox"/> Poissonnier-écailler-traiteur	Septembre 2020
Métiers de la beauté et du bien-être	<input type="checkbox"/> Esthétique cosmétique parfumerie <input type="checkbox"/> Coiffure	Septembre 2020
Métiers de l'aéronautique	<input type="checkbox"/> Aéronautique option Avionique <input type="checkbox"/> Aéronautique option Système <input type="checkbox"/> Aéronautique option Structure <input type="checkbox"/> Aviation générale	Septembre 2020
Métiers de l'hôtellerie-restauration	<input type="checkbox"/> Cuisine <input type="checkbox"/> Commercialisation et services en restauration	Septembre 2020
Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules	<input type="checkbox"/> Maintenance des matériels option A (matériels agricoles) <input type="checkbox"/> Maintenance des matériels option B (matériels de construction et manutention) <input type="checkbox"/> Maintenance des matériels option C (matériels d'espace verts) <input type="checkbox"/> Maintenance des véhicules option A (voitures particulières) <input type="checkbox"/> Maintenance des véhicules option B (véhicules de transport routier) <input type="checkbox"/> Maintenance des véhicules option C (motocycles)	NOUVEAU Septembre 2021
Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	<input type="checkbox"/> Fonderie <input type="checkbox"/> Microtechnique <input type="checkbox"/> Technicien en chaudronnerie industrielle <input type="checkbox"/> Technicien en réalisation de produits mécaniques <input type="checkbox"/> Technicien modelleur <input type="checkbox"/> Traitement de matériaux	NOUVEAU Septembre 2021
Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées	<input type="checkbox"/> Maintenance des équipements industriels (*) <input type="checkbox"/> Maintenance des systèmes de production connectés <input type="checkbox"/> Pilote de ligne de production <input type="checkbox"/> Procédés de chimie, de l'eau et des papiers cartons <input type="checkbox"/> Technicien de scierie	NOUVEAU Septembre 2021

Métiers des transitions numérique et énergétique	<input type="checkbox"/> Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés <input type="checkbox"/> Systèmes numériques option A (sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire) <input type="checkbox"/> Systèmes numériques option B (audiovisuel, réseau et équipements domestiques) <input type="checkbox"/> Systèmes numériques option C (réseaux informatiques et systèmes communicants) <input type="checkbox"/> Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques <input type="checkbox"/> Technicien du froid et du conditionnement d'air	NOUVEAU Septembre 2021
---	--	------------------------

(*) futur bac pro Maintenance des Systèmes de Production Connectés

Pour retrouver les familles de métiers de la voie professionnelle dans l'Académie de Toulouse

<http://www.ac-toulouse.fr/cid140195/les-familles-metiers-voie-professionnelle.html>

B / Les spécialités professionnelles : les autres formations de 2^o professionnelles restent organisées en spécialités à la rentrée 2021

📖 Les familles de métiers et les spécialités professionnelles sont soit départementales, soit académiques, soit nationales

- si la famille de métiers ou la spécialité professionnelle demandée est à recrutement départemental, le 1^{er} vœu porte sur le lycée professionnel le plus proche du domicile
- si la famille de métiers ou la spécialité professionnelle demandée est à recrutement académique ou national, le vœu porte sur le lycée le plus proche du domicile où se fait la formation

Dans ces 2 types de recrutement, les demandes sont importantes, fonction du nombre de places et des résultats de l'élève (notes et compétences)

Je vous conseille de

- **formuler au minimum 5 vœux professionnels** sur les 10 possibles au niveau académique afin d'assurer une affectation pour votre enfant à la rentrée 2020
- **de bien hiérarchiser les vœux (l'ordre des vœux montre les priorités souhaitées en terme d'affectation)**

C/ La « classe passerelle » vers la voie professionnelle au lycée Stéphane Hessel

Depuis 2020 une classe passerelle vers la voie professionnelle a été créée pour les élèves qui

- ont eu une décision d'orientation en juin vers la voie professionnelle, 2^{NDE} Professionnelle ou 1^{ère} année de CAP
- ont effectué des vœux en mai vers la voie professionnelle
- n'ont pas eu d'affectation au 1^{er} et au 2^{ème} tour, soit mi-juillet
- ont des résultats fragiles à l'issue de la classe de 3^o

L'objectif de cette classe est de retravailler le projet d'orientation et de refaire une mise à niveau scolaire, en vue d'une admission en 2^{nde} professionnelle ou 1^{ère} année de CAP

Les entrées et sorties de la classe passerelle sont permanentes, fonction du projet des élèves

IV- Vœux panachés « 2°GT & 2° Pro » :

Vous porterez sur la fiche dialogue en page 2 votre demande de 2°Gt et de 2°Pro en numérotant votre préférence.
Vous reporterez dans le même ordre sur la fiche de vœux vos demandes de 2° GT et de 2°Pro

La décision d'orientation suite au conseil de classe ou bien suite à la rencontre avec le chef d'établissement en cas de désaccord devra porter sur l'entrée possible en 2°GT pour pouvoir intégrer ce niveau.

VI - Demandes vers l'apprentissage :

L'apprentissage est une modalité de formation par alternance exclusivement ouvert pour la formation professionnelle (CAP ou 2nde Professionnelle)

Pour y accéder à la classe de 3° , il faut

- avoir atteint l'âge de 15 ans au plus tard le 31 décembre de l'année civile ;**
- avoir une promesse de signature d'une entreprise;**
- disposer, dans le CFA, d'une place réservée dans la classe préparant au futur diplôme visé.**

Il vous appartient de prendre contact au plus tôt avec la Chambre des Métiers et le Centre de Formation des Apprentis et surtout de **trouver un futur maître de stage prêt à signer un contrat d'apprentissage avec votre enfant.**

Dans le contexte actuel, il est nécessaire de pouvoir obtenir un entretien avec un futur maître d'apprentissage avant le 10 juin et d'avoir une promesse écrite d'embauche.

Il est également nécessaire d'envisager un parcours scolaire vers la voie professionnelle correspondante, afin que votre enfant ait une solution d'orientation en septembre afin d'éviter tout désagrément

Dans ce cas

- cocher « sous statut scolaire » et « sous statut d'apprenti » sur la fiche dialogue**
- formuler en vœu 1 sur la fiche de vœux, le vœu scolaire vers la voie professionnelle correspondante et en vœu 2 le vœu « Apprentissage »**

IMPORTANT :

📄 La signature d'un contrat d'apprentissage s'effectue à 16 ans sauf si l'élève a terminé une classe de 3^{ème} et est âgé de 15 ans (date anniversaire) au plus tard au 31/12/2021

1^{er} cas : votre enfant a terminé la classe de 3° et a 15 ans révolus début septembre. Il peut signer un contrat d'apprentissage

2^{ème} cas : votre enfant a terminé la classe de 3° et a 15 ans entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2021. Deux possibilités dans l'attente de ses 15 ans (date anniversaire)

1) si la formation désirée existe dans un lycée professionnel proche, le jeune est inscrit sous statut scolaire dans ce dernier jusqu'à ce qu'il ait 15 ans et rejoint le CFA sous statut d'apprenti ;

2) si la formation n'est pas proposée à proximité dans un lycée professionnel, le jeune est inscrit dans un lycée professionnel de proximité et est accueilli par un CFA sous statut scolaire dans le cadre d'une convention entre le lycée professionnel et le CFA, et ce jusqu'à ce qu'il ait 15 ans et intègre définitivement le CFA sous statut d'apprenti

VII– Affectation dans les lycées de l'Académie de Toulouse – Mise en place de la télé-inscription

Depuis 2016, une nouvelle modalité d'inscription est mise en place dans l'ensemble des lycées publics de l'Académie de Toulouse.

Par la télé-inscription ou inscription en ligne via Téléservices d'Educonnect, les familles peuvent inscrire leur enfant dans le lycée d'affectation, exprimer leur souhait pour les enseignements optionnels au choix,

l'hébergement (internat, demi-pension) et prendre connaissance des documents administratifs du lycée nécessaires à l'inscription.

Cette procédure permet de simplifier les démarches administratives. Elle ne se substitue pas à la rencontre avec la famille et l'élève au lycée.

La télé-inscription est ouverte à partir de juin 2020 (date en attente).

VIII – Demandes et affectations dans un lycée hors Académie de Toulouse

Tous les élèves de 3^o peuvent porter jusqu'à 5 vœux au niveau national tant dans la voie générale que dans la voie professionnelle

- par Téléservices : rechercher un établissement dans l'académie souhaitée puis le sélectionner comme vœu hors académie
- par la fiche de vœux papier : porter le vœu hors académie dans les lignes correspondantes. Le vœu sera alors saisi au collège

Attention : renseignez-vous sur les conditions de transport et d'hébergement

IX- ENT : Pour compléter la fiche de vœux, vous pourrez vous aider de l'ensemble des documents ONISEP après la 3^{ème}, que vous retrouvez sur l'ENT, rubrique « Orientation près la 3^o »

Egalement disponibles dans cette même rubrique, la demande de dérogation de lycée de secteur pour les 2^oGT la sectorisation des lycées par communes de résidence.

CLOTURE TELESERVICES – EDUCONNECT : le 31 mai 2021

REMISE DES FICHES DIALOGUE ET DES FICHES DE VŒUX FORMAT PAPIER AUX PROFESSEURS PRINCIPAUX : le 21 mai

P.PRECIGOU

